

## « Les transmissions : la clef d'une bonne relation avec les parents »

La relation co-éducative est plongée dans un paradoxe entre le personnel et le professionnel. En effet, le domicile de l'assistante maternelle est également son lieu de travail. Les transmissions ont alors un rôle capital au sein de la relation parent employeur et assistante maternelle.

Les transmissions sont les informations communiquées entre les parents et le professionnel lors de l'arrivée de l'enfant et / ou de son départ. Ces informations relatent la journée ou la nuit de l'enfant (jeux, repas, état général, sommeil, humeur etc.). Elles pourront être approfondies lors de retour de vacances ou toute autre période d'absence.

L'un des intérêts de ces transmissions est le maintien de l'équilibre de la relation, nécessaire au bien être de l'enfant.



## « L'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle indépendante »

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir ses parents.

Il est donc important pour l'enfant que tous les adultes créent une alliance pour l'accompagner au mieux dans son développement.

Les modalités d'accueil se définissent conjointement et s'adaptent selon les attentes de chacun.

Elles s'articulent, entre autre, autour :

- ❖ Du 1<sup>er</sup> entretien
- ❖ De la période d'adaptation
- ❖ Des transmissions



## Le premier entretien est déterminant : Ne le négligez pas !

Le premier entretien au domicile de l'assistante maternelle permet d'instaurer les bases de la relation future. C'est à partir d'un climat de confiance que pourra s'épanouir cette relation.

Le dialogue entre les parents et la professionnelle est donc primordial. Les questions concernant l'enfant sont abordées : ses habitudes, ses goûts, son rythme de sommeil etc.

Elles permettront à l'assistante maternelle de mieux connaître l'enfant et de l'accueillir dans la continuité avec ses parents. Lors de cette rencontre (ou lors d'un second entretien), les questions liées au futur contrat sont abordées : les conditions d'accueil, la mensualisation, les tarifs, les congés etc.

Par la suite, les parents ont la possibilité de rencontrer d'autres assistantes maternelles pour arrêter leur choix.



## Une période d'adaptation : pourquoi ?

Pour favoriser la qualité de l'accueil chez l'assistante maternelle, il est primordial d'instaurer un climat de confiance pour permettre :

- ✓ Aux parents de confier leur enfant en toute tranquillité.
- ✓ A l'assistante maternelle de faire connaissance avec l'enfant qu'elle accueille et proposer un accompagnement individualisé.
- ✓ A l'enfant de se familiariser à son rythme avec son nouvel environnement.

Ces objectifs passent notamment par une période d'adaptation dont la durée dépendra de la capacité du parent et de l'enfant à se séparer, de l'emploi du temps de chacun etc.

Un planning pour l'adaptation sera mis en place en fonction des disponibilités et des souhaits de chacun. Cette période est l'occasion d'échanger, de se poser des questions, de parler des habitudes de l'enfant... Afin de ne pas « s'éterniser », la période d'adaptation peut durer deux semaines environ avant l'accueil prévu (1 mois maximum selon la convention). Par ailleurs, c'est un moment privilégié pour que la famille, l'enfant et le professionnel fassent connaissance.